

*Impôt sur le revenu—Loi*

[Français]

Dès le départ, nous savions que pour résoudre les problèmes que j'ai énumérés, la réforme devait atteindre certains objectifs. Les Canadiens réclament et requièrent:

Premièrement, un régime fiscal équitable et progressif, qui n'impose guère du fardeau à ceux le moins capable de le supporter et qui prévoit que les particuliers dont la situation économique est analogue paieront un montant d'impôt comparable.

Deuxièmement, un régime fiscal comportant une large assiette et des taux réduits, qui favorise l'initiative privée et en vertu duquel tous les particuliers à revenu élevé et les sociétés rentables paient leur juste part d'impôt.

Troisièmement, un régime fiscal qui appuie notre capacité de livrer concurrence à l'échelle internationale, de créer des débouchés d'emploi et d'aider les régions à se développer et à prospérer.

Finalement, un régime fiscal qui est plus simple et qui constitue une source plus fiable de financement des programmes gouvernementaux.

Notre réforme répond à ces objectifs du point de vue des particuliers, monsieur le Président. Neuf millions sept cent mille ménages en moyenne, soit plus de 85 p. 100 du total, profiteront d'une économie d'impôt. Environ 850 000 Canadiens à revenu modeste ne paieront pas d'impôt.

● (1620)

[Traduction]

Environ 1,3 million des 1,4 million de ménages comptant au moins une personne âgée de 65 ans et plus paieront moins d'impôt. L'impôt payé par des personnes dont le revenu et la situation sont semblables variera moins. Voilà, en résumé, la réforme qui s'opère dans l'impôt sur le revenu des particuliers.

Dans le cas des sociétés, la réforme aura les effets suivants. Le nombre de sociétés rentables ne payant pas d'impôt sera réduit de plus de la moitié. La part d'impôt versée par le secteur financier sera beaucoup plus importante. D'autres secteurs dont le taux d'imposition est réduit paieront plus d'impôt et le fardeau de ceux qui sont lourdement imposés, comme celui de la vente au détail, sera quelque peu allégé. Les avantages généraux accordés au secteur minier, qui favorisent l'exploitation dans de nombreuses régions du Canada, seront maintenus.

Qui plus est, le taux d'imposition frappant le revenu de nouveaux placements sera réduit et les encouragements axés sur la recherche et le développement seront maintenus, ce qui incitera davantage les sociétés à investir dans des initiatives rentables. Le taux déjà réduit d'imposition des petites entreprises demeurera inférieur à celui des grandes sociétés.

Comment avons-nous rendu ces réformes possibles? Comment pouvons-nous y parvenir? Toutes ces améliorations à double action, qui reposent sur l'élargissement de l'assiette fiscale et sur la réduction des taux d'imposition, rendront le régime plus propice à l'initiative, à l'accroissement de la compétitivité, à la croissance et à la création d'emplois.

Comme nous l'avons affirmé dès le début, la réduction des taux constitue la meilleure façon d'encourager les Canadiens à travailler, à investir et à améliorer leur niveau de vie, et elle favorisera notre compétitivité internationale et la multiplication des débouchés d'emplois s'offrant aux Canadiens.

Que veut dire l'élargissement de l'assiette? Il signifie une baisse du nombre d'avantages fiscaux, moins d'échappatoires et de moyens de se soustraire à l'impôt. Il permet de réduire les taux d'imposition et de s'assurer que les particuliers à revenu élevé et les sociétés rentables versent leur juste part d'impôt. Les Canadiens bénéficieront d'un régime fiscal juste et progressif, où la répartition du fardeau tient compte de la situation et de la capacité de payer de chacun et où les particuliers dont la situation économique est semblable paieront un montant d'impôt comparable.

Notre réforme signifie également que le régime stimulera la croissance et la prospérité de toutes les régions du Canada. Le nouveau régime fiscal comporte une assiette plus fiable et plus large; il permettra au gouvernement de compter sur une meilleure source de revenu pour financer ses programmes.

Enfin, je tiens à répéter que la réforme du régime fiscal a été soigneusement conçue de manière à être financièrement neutre. Comment est-ce possible? Voici comment. Les mesures touchant l'impôt des sociétés contenues dans ce projet de loi compensent largement la réduction de l'impôt des particuliers. Lorsqu'on y ajoute les mesures récemment adoptées dans le cadre du projet de loi C-117, l'effet financier global est nul. Nous n'aurons pas à payer plus tard les avantages qu'offre ce projet de loi.

[Français]

J'aimerais maintenant aborder de façon très générale les principales dispositions du projet de loi C-139.

L'un de nos objectifs consistait à accroître l'équité du régime fiscal et à le simplifier. A cet égard, le projet de loi prévoit la conversion des exemptions personnelles et de nombreuses déductions en crédits d'impôt, en plus d'éliminer ou de réduire d'autres déductions, crédits et exemptions. Le régime est donc plus progressif dans son ensemble.

[Traduction]

Grâce à ces changements, la plupart des contribuables constateront que leur taux d'imposition réel sera moins élevé qu'en vertu du régime actuel. Ceux qui ont utilisé les avantages spéciaux qu'offre le régime en vigueur, avantages que ce projet de loi réduit sensiblement, paieront désormais plus d'impôt. Cela ne fait aucun doute. Je crois que cela est juste.

La réduction ou l'élimination de certaines déductions relatives à l'impôt des sociétés signifie que l'assiette de l'impôt des sociétés est élargi de façon appréciable. C'est ainsi qu'un plus grand nombre de sociétés rentables et qu'une plus grande partie de leur revenu seront assujetties à l'impôt. Cet élargissement de l'assiette nous a permis de réduire les taux d'imposition, de préserver la compétitivité internationale du régime et d'accroître les recettes provenant de l'impôt des sociétés. D'autres mesures feront en sorte que les institutions financières paieront elles aussi leur juste part d'impôt.